

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243
Autres moyens d'identification:
UFI: Q2J0-C0XF-S00D-T5J0
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
 Utilisations identifiées pertinentes (Utilisation par les consommateurs): Parfum
 Utilisations identifiées pertinentes (Utilisateur professionnel): Parfum
 Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
 CANDELIS
 6 Rue Gutenberg, La Chevrolière
 44118 Nantes - FRANCE
 Tél.: 33.02.40.30.06.29
 Email: info@candelis.fr
 www.candelis.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
 La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).
 Aquatic Chronic 2: Dangereuse chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Attention
-  
- Mentions de danger:**
 Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence:**
 P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets
- Informations complémentaires:**
 Contient Cédryl méthyl cétone.
- Substances qui contribuent à la classification**
 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one
- UFI:** Q2J0-C0XF-S00D-T5J0
- 2.3 Autres dangers:**
 Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
 Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Pas pertinent

3.2 Mélanges:

Description chimique: Parfum/s

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119516040-60-XXXX	Vanilline⁽¹⁾	Auto classifiée	5 - <10%
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	
CAS: 65113-99-7 EC: 265-453-0 Index: Pas pertinent REACH: Pas pertinent	a,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol⁽¹⁾	Auto classifiée	1 - <5%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	
CAS: 54464-57-2 EC: 259-174-3 Index: Pas pertinent REACH: Pas pertinent	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one⁽¹⁾	Auto classifiée	1 - <5%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Attention	
CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5 Index: Pas pertinent REACH: 01-2120758795-36-XXXX	2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone⁽¹⁾	Auto classifiée	1 - <5%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302 - Attention	
CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119940039-39-XXXX	3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentè-1-yl)pent-4-èn-2-ol⁽¹⁾	Auto classifiée	1 - <5%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411	
CAS: 107898-54-4 EC: 411-580-3 Index: 603-150-00-0 REACH: 01-0000015895-58-XXXX	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol⁽¹⁾	ATP CLP00	0,5 - <1%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	
CAS: 198404-98-7 EC: Pas pertinent Index: Pas pertinent REACH: 01-0000017424-73-XXXX	Sandale cyclopropane⁽¹⁾	Auto classifiée	0,5 - <1%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention	
CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119969651-28-XXXX	Cédryl méthyl cétone⁽¹⁾	Auto classifiée	0,5 - <1%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	
CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4 Index: Pas pertinent REACH: Pas pertinent	Alpha-cédrène⁽¹⁾	Auto classifiée	0,1 - <0,5%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 1: H410; Asp. Tox. 1: H304 - Danger	
CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8 Index: Pas pertinent REACH: Pas pertinent	[3R-(3α,3αβ,7β,8αα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène⁽¹⁾	Auto classifiée	<0,1%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Asp. Tox. 1: H304 - Danger	

⁽¹⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

Identification	Facteur M	
Alpha-cédrène CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4	Aigus	10
	Chronique	10
[3R-(3α,3αβ,7β,8αα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	Aigus	10
	Chronique	10

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5	DL50 orale	1200 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation de vapeurs	Pas pertinent	

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à mousse (AB), Extincteur à poudre chimique sèche (ABC), Extincteur de dioxyde de carbone (BC)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Empêchez le produit de pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorbent le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et mettez-le en lieu sûr. N'absorbent pas le produit dans de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Recueillez le produit dans des conteneurs appropriés et gérez-le conformément à la législation en vigueur.

Déversements dans l'eau ou dans la mer :

Légers déversements :

Contenez le déversement à l'aide de barrières ou d'équipements similaires. Utilisez des absorbants appropriés pour la collecte et traitez les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Déversements importants :

Si possible, contenez le déversement dans les eaux libres à l'aide de barrières ou d'équipements similaires. Si cela n'est pas possible, essayez de contrôler sa propagation et ramassez le produit à l'aide de moyens mécaniques appropriés. Consultez toujours des experts avant d'utiliser des dispersants et assurez-vous que vous disposez des autorisations nécessaires pour leur utilisation. Traitez les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Durée maximale: 18 mois

B.- Conditions générales de stockage

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour les substances qui constituent le produit

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	5,6 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	19,7 mg/m ³	Pas pertinent
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	6,67 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	92,75 mg/m ³	Pas pertinent
Cédryl méthyl cétone CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,333 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,17 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,48 mg/m ³	Pas pertinent
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	3,33 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,33 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	23,15 mg/m ³	Pas pertinent
Cédryl méthyl cétone CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,167 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,167 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,29 mg/m ³	Pas pertinent

PNEC:

Identification					
Vanilline CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	STP	10 mg/L	Eau douce		0,118 mg/L
	Sol	11,54 mg/kg	Eau de mer		0,012 mg/L
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)		58,22 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)		5,822 mg/kg
2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5	STP	1,55 mg/L	Eau douce		0,0072 mg/L
	Sol	0,049 mg/kg	Eau de mer		0,00072 mg/L
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)		0,269 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)		0,027 mg/kg
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	STP	1 mg/L	Eau douce		0,002 mg/L
	Sol	0,053 mg/kg	Eau de mer		0 mg/L
	Intermittent	0,019 mg/L	Sédiments (Eau douce)		0,067 mg/kg
	Oral	0,0333 g/kg	Sédiments (Eau de mer)		0,007 mg/kg

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol CAS: 107898-54-4 EC: 411-580-3	STP	0,1 mg/L	Eau douce	0,0012 mg/L
	Sol	0,048 mg/kg	Eau de mer	0,00012 mg/L
	Intermittent	0,012 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,246 mg/kg
	Oral	0,2222 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,025 mg/kg
Cédryl méthyl cétone CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00174 mg/L
	Sol	4,87 mg/kg	Eau de mer	0,000174 mg/L
	Intermittent	0,0086 mg/L	Sédiments (Eau douce)	24,4 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	2,44 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Si les conditions de travail et/ou les mesures de sécurité adoptées ne permettent pas de maintenir la concentration dans l'air du produit en dessous des limites d'exposition (le cas échéant) ou à des niveaux acceptables (en l'absence de limites d'exposition), un équipement de protection respiratoire approprié choisi par un professionnel qualifié doit être utilisé.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pas pertinent

D.- Protection du visage et des yeux

Pas pertinent

E.- Protection du corps

Pas pertinent

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il est recommandé de mettre en place des équipements d'urgence supplémentaires dans les lieux de travail particulièrement exposés au produit ou dans les situations où l'évaluation des risques met en évidence la nécessité d'un tel équipement.

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures complémentaires d'urgence

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	0 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	0 kg/m ³ (0 g/L)
Nombre moyen de carbone:	Pas pertinent
Poids moléculaire moyen:	Pas pertinent

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique:

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Fluide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	317 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	≈5,947E-1 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	0,86 Pa (0 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C:	871,1 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	≈0,983
Viscosité dynamique à 20 °C:	1,29 mPa·s
Viscosité cinématique à 20 °C:	1,48 mm ² /s
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:	>93 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian:	Pas pertinent *
-----------------------------	-----------------

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	≈1,478

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- IARC: Pas pertinent
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Vanilline CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	DL50 orale	3500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	
a,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol CAS: 65113-99-7 EC: 265-453-0	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one CAS: 54464-57-2 EC: 259-174-3	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	
2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5	DL50 orale	1200 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	
(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol CAS: 107898-54-4 EC: 411-580-3	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	
Sandale cyclopropane CAS: 198404-98-7 EC: Pas pertinent	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	
Cédryl méthyl cétone CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
Alpha-cédrène CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	
[3R-(3α,3αβ,7β,8α)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L	

Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

ATE mix		Composants de toxicité inconnue
Oral	80000 mg/kg (Méthode de calcul)	0 %
Cutanée	>2000 mg/kg (Méthode de calcul)	0 %
CL50 inhalation de vapeurs	>20 mg/L (4 h) (Méthode de calcul)	0 %

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
Vanilline CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	CL50	57 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	48,1 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	120 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
α,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol CAS: 65113-99-7 EC: 265-453-0	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one CAS: 54464-57-2 EC: 259-174-3	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)pent-4-ène-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	CL50	2,3 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	1,9 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	24 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol CAS: 107898-54-4 EC: 411-580-3	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
Sandale cyclopropane CAS: 198404-98-7 EC: Pas pertinent	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
Cédryl méthyl cétone CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
Alpha-cédrène CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4	CL50	>0,01 - 0,1 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>0,01 - 0,1 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,01 - 0,1 mg/L (72 h)		Algue

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Concentration	Espèce	Genre
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	CL50	Pas pertinent	
	CE50	0,015 mg/L (48 h)	Q SAR
	CE50	Pas pertinent	Poisson

Toxicité chronique:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Alpha-cédrène CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4	NOEC	>0,01 - 0,1 mg/L	Poisson
	NOEC	>0,01 - 0,1 mg/L	Crustacé
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	NOEC	>0,01 - 0,1 mg/L	Poisson
	NOEC	>0,01 - 0,1 mg/L	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité	Biodégradabilité
Vanilline CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	DBO5	Concentration
	DCO	100 mg/L
	DBO5/DCO	Période
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	DBO5	% Biodégradé
	DCO	97 %
	DBO5/DCO	100 mg/L
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	DBO5	Concentration
	DCO	100 mg/L
	DBO5/DCO	Période
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	DBO5	% Biodégradé
	DCO	28 jours
	DBO5/DCO	66 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation
Vanilline CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	FBC
	6
	Log POW
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	Potentiel
	Bas
	FBC
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	741
	Log POW
	4,2
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	Potentiel
	Élevé
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	FBC
	6000
	Log POW
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	Potentiel
	5,82
	Très élevé

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption	Volatilité
Vanilline CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	Koc	Henry
	Conclusion	2,128E-4 Pa·m³/mol
	Tension superficielle	Sol sec
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentèn-1-yl)pent-4-èn-2-ol CAS: 67801-20-1 EC: 267-140-4	130	Pas pertinent
	Très élevé	Sol humide
	1,622E-2 N/m (292,85 °C)	Pas pertinent
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	Koc	Henry
	Conclusion	39111,5 Pa·m³/mol
	Tension superficielle	Sol sec
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	1580	Pas pertinent
	Bas	Sol humide
	Pas pertinent	Pas pertinent
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	Koc	Henry
	Conclusion	21700
	Tension superficielle	Sol sec
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	21700	Oui
	Immobile	Sol humide
	Pas pertinent	Oui

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2025 et RID 2025:



- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (a,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 9
- Étiquettes:** 9
- 14.4 Groupe d'emballage:** III
- 14.5 Dangereux pour l'environnement:** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601, 650
- code de restriction en tunnels: -
- Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
- Quantités limitées: 5 L
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 41-22:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (a,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 9
- Étiquettes: 9
- 14.4 Groupe d'emballage:** III
- 14.5 Polluants marins:** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales: 335, 969, 274
- Codes EmS: F-A, S-F
- Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
- Quantités limitées: 5 L
- Groupe de ségrégation: Pas pertinent
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2025:



- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (a,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 9
- Étiquettes: 9
- 14.4 Groupe d'emballage:** III
- 14.5 Dangereux pour l'environnement:** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent
- Règlement (EU) 2024/590 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent
- Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants: Pas pertinent
- RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
- Substances candidates à l'autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent
- Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

ICPE:

Cod	Description
1436	Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique 2

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Ne peuvent être utilisés:

- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

—dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.

Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement

2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

3.-Nomenclature des installations classées, Version 55 - Juillet 2024

4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM NOIX DE COCO - 6PHG0243

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Procédé de classement:

Aquatic Chronic 2: Méthode de calcul
Skin Sens. 1: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>
<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

DECLARATION ALLERGENES

PARFUM NOIX DE COCO – 6PHG0243

Mis à jour : 08/09/2025

Composants	C.A.S	Direct	%Naturel	%Synthétique	% Total
Acetyl Cedrene	32388-55-9	0.499			0.499
Beta-Caryophyllene	87-44-5		0.011		0.011
Cinnamal	104-55-2		0.005		0.005
Cinnamomum Zeylanicum Bark Oil	8015-91-6, 84649-98-9	0.010			0.010
Coumarin	91-64-5	0.099			0.099
Eugeno	97-53-0		0.001		0.001
Juniperus Virginiana Oil	8000-27-9, 85085-41-2	0.350			0.350
Limonene	5989-27-5		0.002		0.002
Tetramethylacetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2, 54464-59-4 68155-66-8, 68155-67-9	2.400			2.400
Trimethylcyclopentenyl Methylisopentenol	67801-20-1	1.387			1.387
Vanillin	121-33-5	5.000			5.000

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

PARFUM NOIX DE COCO – 6PHG0243

Mis à jour : 08/09/2025

Les standards IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basés sur des évaluations de la sécurité réalisées par le groupe d'experts du RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliqués par le Comité Scientifique de l'IFRA.

L'évaluation des différents ingrédients de parfum est faite selon les normes de sécurité contenues dans la section correspondante du Code de bonnes pratiques de l'IFRA. Le client a l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du produit final (contenant ce parfum) par la réalisation d'essais supplémentaires si nécessaire.

Nous attestons que le produit ci-dessus est en conformité avec les standards de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA - 51ème amendement), à condition qu'il soit utilisé dans les classes suivantes aux concentrations maximales indiquées : voir pages suivantes.

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

CATEGORIE 1 - Nous contacter

Produits à lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, etc.)

Jouets pour enfants

CATEGORIE 2 – 2.48%

Produits désodorisants et antitranspirants de tous types y compris tout produit pour toute utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur l'aisselle ou étiqueté comme tel (aérosol, stick, roll-on, sous-bras, déodorant cologne, etc.)

Aérosol pour le corps (y compris brume corporelle)

CATEGORIE 3 – 17.08%

Produits pour les yeux de tous types (fard à paupières, mascara, eyeliner, maquillage pour les yeux, masques pour les yeux, coussins pour les yeux, etc.) y compris soin pour les yeux et crème hydratante

Maquillage pour le visage et fond de teint

Démaquillant pour le visage et les yeux

Bandes pour les pores du nez

Lingettes ou mouchoirs rafraichissant(e)s pour le visage, le cou, les mains, le corps

Peinture pour le visage et le corps (pour enfants et adultes)

Masques pour le visage et le contour des yeux

CATEGORIE 4 – 48.14%

Parfum hydroalcoolique et non-hydroalcoolique fin de tous types (eau de toilette, parfum, eau de Cologne, parfum solide, crème parfumée, après-rasage de tous types, etc.)

Bracelets parfumés

Ingrédients pour kits de parfum et mélanges de fragrances pour kits cosmétiques

Tampons parfumés, emballages en aluminium

Bandes parfumées pour produits hydroalcooliques

CATEGORIE 5A – 11.63%

Crèmes, huiles, lotions corporelles de tous types

Produits pour les soins des pieds (crèmes et poudres)

Répulsif à insectes (destiné à être appliqué sur la peau)

Toutes poudres et talc (hormis les poudres et talc pour bébés)

Lotion tonique

Crèmes hydratantes et crèmes pour le visage

Crème pour les mains

Produits pour les soins des ongles y compris les crèmes pour les cuticules, etc.

Désinfectants pour les mains

CATEGORIE 5B – 11.63%

CATEGORIE 5C – 11.63%

Crème/lotion pour bébés, huile pour bébés, poudres et talc pour bébés

CATEGORIE 5D – 7.91%

CATEGORIE 6 - Nous contacter

Dentifrice

Bain de bouche, y compris les vaporisateurs pour l'haleine

Poudre dentifrice, bandes, comprimés pour bain de bouche

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

PARFUM NOIX DE COCO – 6PHG0243

Mis à jour : 08/09/2025

CATEGORIE 7A – 27.91%

Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (à rincer) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires à rincer

CATEGORIE 7B – 27.91%

Sprays capillaires de tous types (pompes, aérosols, etc.)

Produits d'aide au coiffage autres que sous la forme d'aérosols (mousse, gels, après-shampoings sans rinçage)

Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (sans rinçage) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires sans rinçage

Shampooing - Sec (shampooing sans eau)

Désodorisant pour cheveux

CATEGORIE 8 – 4.81%

Lingettes intimes

Tampons

Lingettes pour bébés

Papier toilette (humide)

CATEGORIE 9 – 92.27%

Pain de savon

Shampooing de tout type

Nettoyant visage (à rincer)

Après-shampooing (à rincer)

Savon liquide

Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types

Savon, bain, shampooing pour bébés

Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain

Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain)

Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousses, etc.)

Toutes crèmes dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique

Shampooing pour animaux de compagnie

CATEGORIE 10A – 100%

Détergent à lessive pour lavage à la main (y compris les concentrés)

Prétraitement du linge de tous types (par ex., pâte, aérosols, sticks)

Détergeant pour vaisselle à la main (y compris les concentrés)

Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants salle de bain et cuisine, cire pour meubles, etc.)

Détergents pour lessive en machine avec un contact avec la peau (par ex., liquides, poudres) y compris les concentrés

Kits de nettoyage à sec

Lingettes pour la lunette des toilettes

Assouplissants textiles de tous types y compris les feuilles assouplissantes

Produits nettoyants pour la maison, autres types y compris les nettoyants de tissu, nettoyants de surface douce, nettoyants de tapis, sprays et lingettes pour l'entretien des meubles, lingettes nettoyantes pour le cuir, produits détachants, pulvérisateurs renforçants pour textiles, produits de traitement pour textiles (par ex., vaporisateurs d'amidon, tissu traité avec des parfums après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)

Cire pour sols

Huile parfumée pour anneau d'ampoule, diffuseurs à bâtons, pot-pourri, recharges liquides pour assainisseurs d'air (systèmes sans cartouche), etc.

CATEGORIE 10B – 100%

Aérosols pour animaux – aérosols appliqués sur des animaux de tous types

Aérosols assainisseurs d'air, manuels, y compris aérosols et pompes

Aérosols insecticides

CATEGORIE 11A – 7.91%

Tampons, serviettes hygiéniques et coussinets interlabiaux classiques pour l'hygiène féminine

Langes (pour bébés et adultes)

Culotte, serviette d'incontinence pour adultes / Papier toilette (sec)

CATEGORIE 11B – 7.91%

Collants avec crème hydratante / Chaussettes, gants parfumés

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

PARFUM NOIX DE COCO – 6PHG0243

Mis à jour : 08/09/2025

Mouchoirs pour le visage (mouchoirs secs)

Serviettes / Papier absorbant

Sacs de blé

Masques pour le visage (papier/protecteurs) par ex., masques chirurgicaux non utilisés en tant que dispositif médical

Fertilisants, solides (pellets ou poudre)

CATEGORIE 12 - 100%

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)

Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses)

Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide, livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)

Systèmes d'alimentation en air

Litière pour chat

Coques de téléphone

Désodorisants/masqueurs non destinés à entrer en contact avec la peau (par ex., désodorisants pour

Sèche-linge, poudres pour tapis)

Combustibles

Insecticides (par ex., spirale anti-moustiques, papier, dispositifs électriques, pour vêtements) autres qu'en aérosols

Bâtons d'encens

Produit vaisselle et désodorisants – pour lave-vaisselle

Jeux olfactifs / Peintures

Articles en plastique (hormis jouets)

Grattez et sentez / Pack de senteurs

Système diffuseur de parfum (utilisant la technologie d'air sec)

Cires pour chaussures

Blocs pour cuvette (toilette)